

VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

DATE DE
CONVOCAION
21/09/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
33	26	32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : 22-05-03 - Garantie de la commune pour le prêt souscrit par la société Immobilière 3F pour la construction de 85 logements situés 90, 92, 94 boulevard André Brémont et 15, 17 avenue Jean Rostand à Saint-Leu-la-Forêt - contrat de prêt n° 132511

L'an deux mille vingt deux, à 20h00, le mardi 27 septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à La Maison pour Tous - salle de réunion du 2ème étage - 64 rue du Château - 95320 Saint-Leu-la-Forêt en séance publique sous la présidence de Madame Sandra BILLET, Maire.

Etaients présents :

Madame BILLET, Monsieur CASTELLI, Monsieur DETAVERNIER, Madame CODRON, Monsieur ROCHOUX, Madame XAVIER, Monsieur DANSIN, Monsieur DROUIN, Madame PINON-BAPTENDIER, Madame DESTEMBERG, Madame BAQUIN, Monsieur FREDERIC, Monsieur ROUSSAKOVSKY, Madame CARDI, Madame CAGNET, Monsieur LUCAS, Madame PHILIPPE, Monsieur MAESTRONI, Madame THOMAS, Monsieur VACHER, Monsieur AKNINE, Madame JACQUESON, Madame ROGER, Monsieur VIDAL, Madame TULLIO, Monsieur BERNARD.

Absents:

Madame PENE.

Pouvoirs :

Madame Jane TIZON à Monsieur Pascal ROCHOUX, Monsieur Patrice GOLDENBERG à Madame Michèle CODRON, Madame Christine COURTOIS à Monsieur Fabien DANSIN, Monsieur Fouad BEN AMEUR à Monsieur Stéphane ROUSSAKOVSKY, Monsieur Alain LERY à Monsieur Loïc VIDAL, Monsieur Eric JACQUOT à Madame Anne-Sophie JACQUESON.

Secrétaire de Séance :Mme Peggy XAVIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 septembre 2022

Délibération n° 22-05-03

**GARANTIE DE LA COMMUNE POUR LE PRÊT SOUSCRIT PAR LA SOCIÉTÉ
IMMOBILIÈRE 3F POUR LA CONSTRUCTION DE 85 LOGEMENTS SITUÉS 90, 92, 94
BOULEVARD ANDRÉ BRÉMONT ET 15, 17 AVENUE JEAN ROSTAND À SAINT-LEU-LA-
FORÊT - CONTRAT DE PRÊT N° 132511**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.225-1 et L.2252-2,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 132511 en annexe signé entre la société Immobilière 3 F, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/contrôle de gestion réunie le 15 septembre 2022,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide à la majorité

Article 1 : d'accorder la garantie de la commune de Saint-Leu-La-Forêt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 13.426.000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°132511 constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Pour	24
Contre	0
Abstentions	8
Ne prend pas part au vote	0

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité

le 29 Septembre 2022

qu'elle a été notifiée aux intéressés

le

et publiée le 29 Septembre 2022

Le Maire



Sandra BILLET

Le Maire



Sandra BILLET

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 septembre 2022

Rapport n° 22-05-03

**GARANTIE DE LA COMMUNE POUR LE PRÊT SOUSCRIT PAR LA SOCIÉTÉ
 IMMOBILIÈRE 3F POUR LA CONSTRUCTION DE 85 LOGEMENTS SITUÉS 90, 92, 94
 BOULEVARD ANDRÉ BRÉMONT ET 15, 17 AVENUE JEAN ROSTAND À SAINT-LEU-LA-
 FORÊT - CONTRAT DE PRÊT N° 132511**

La société Immobilière 3F construit 85 logements situés 90, 92, 94 boulevard André Brémont et 15, 17 avenue Jean Rostand à Saint-Leu-La-Forêt. En vue du financement de cette construction, la société Immobilière 3F a signé un contrat de prêt (n°132511) avec la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 13.426.000 € (constitué de 6 lignes de prêt détaillées ci-dessous).

Dans ce cadre, la société Immobilière 3F a sollicité la commune afin que cette dernière apporte sa garantie pour l'emprunt susvisé. Il est précisé que l'adresse mentionnée sur le contrat de prêt n'est pas à jour.

En contrepartie, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation concernant 17 logements situés au sein de cet ensemble immobilier.

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS	PLUS	PLUS Foncier
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2022	-	-	PLSDD 2022	-	-
Identifiant de la Ligne du prêt	5478028	5478027	5478026	5478025	5478024	5478023
Montant de la Ligne du prêt	897 000,00 €	2 437 000,00 €	1 266 000,00 €	2 033 000,00 €	4 586 000,00 €	2 207 000,00 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,53%	0,80%	1,29%	1,53%	1,53%	1,29%
TEG de la Ligne du prêt	1,53%	0,80%	1,29%	1,53%	1,53%	1,29%
Phase de préfinancement						
Durée du préfinancement	24 mois					
Index de préfinancement	Livret A					
Marge fixe sur index de préfinancement	0,53%	-0,20%	0,29%	0,53%	0,53%	0,29%
Taux d'intérêt du préfinancement	1,53%	0,80%	1,29%	1,53%	1,53%	1,29%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement						
Durée	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans	40 ans	60 ans
Index ¹	Livret A					
Marge fixe sur index	1,53%	0,80%	1,29%	1,53%	1,53%	1,29%
Taux d'intérêt ²	1,53%	0,80%	1,29%	1,53%	1,53%	1,29%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)					
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle					
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à date d'émission du présent Contrat est de 1% (Livret A).

² Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne de prêt.

Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour la totalité du prêt susvisé.

La Commission Finances/contrôle de gestion, réunie le 15 septembre 2022, a émis un avis favorable.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

